

## Questionnaire de contrôle de la santé

TOUS les employés du Département de l'Éducation (DOE), les visiteurs et les familles doivent se soumettre à un contrôle des problèmes de santé avant d'entrer dans les locaux du DOE. Ce contrôle de santé doit être fait chaque jour à l'arrivée. Ce contrôle de santé peut également être effectué en ligne sur : <https://healthscreening.schools.nyc/>. Si vous n'avez pas rempli le formulaire de santé en ligne, au moment d'entrer dans le bâtiment on vous demandera de répondre aux questions suivantes.

1. Avez-vous ressenti, au cours des dix (10) derniers jours, des symptômes de la COVID-19, caractérisée par une fièvre de 100 degrés F ou plus, une toux récente, une perte récente du goût ou de l'odorat ou un essoufflement ?
  - Non. Passez à la question suivante.
  - Oui, et j'ai reçu un résultat négatif d'un test de dépistage de la COVID-19 (pas une analyse de sang) confirmé par un laboratoire depuis l'apparition des symptômes ET je ne ressens aucun symptôme depuis au moins 24 heures. Passez à la question suivante.
  - Oui, et je ne fais pas partie de la catégorie ci-dessus mentionnée. Aucune autre mesure de dépistage n'est nécessaire. L'employé/le visiteur ne peut pas entrer dans le bâtiment.
2. Au cours des 10 derniers jours, avez-vous eu un résultat positif confirmé par un laboratoire d'un test de dépistage de la COVID-19 (pas une analyse de sang), le premier résultat positif enregistré OU qui l'a été 90 jours après la date de l'ancien diagnostic ?<sup>1</sup> Veuillez noter qu'on compte les dix (10) jours à partir du jour de votre test, mais pas celui où vous en recevez les résultats.
  - Non. Passez à la question suivante.
  - Oui. Aucune autre mesure de dépistage n'est nécessaire. L'employé/le visiteur ne peut pas entrer dans le bâtiment.
3. Êtes-vous censé(e) avoir pris tous vos vaccins contre la COVID-19 selon les directives du Centre pour le Contrôle des maladies (CDC) OU avez-vous récemment (au cours des trois derniers mois) reçu un diagnostic positif de COVID-19 et terminé votre période d'isolement ces 90 derniers jours ?<sup>2</sup> Veuillez noter que pour que l'on vous considère entièrement immunisé(e) selon les directives du CDC, il faut que deux semaines s'écoulent depuis votre seconde dose du vaccin lorsqu'il s'agit d'une série de deux doses, ou deux semaines doivent s'écouler depuis votre vaccin à dose unique.
  - Non, on ne me considère pas entièrement immunisé(e) ou je n'ai pas reçu un diagnostic positif de COVID-19 ces 90 derniers jours. Passez à la question suivante.
  - Non, je suis censé(e) être complètement vacciné(e) ou j'ai eu un diagnostic positif de la COVID-19 et j'ai terminé ma période d'isolement ces 90 derniers jours. L'employé/le visiteur doit sauter la question 4 et il peut entrer dans l'édifice.
4. Autant que vous vous en souvenez, au cours des 10 derniers jours, avez-vous été en contact direct (à deux mètres pendant 10 minutes au moins d'une période de 24 heures) avec une personne ayant actuellement un diagnostic positif de la COVID-19 ou à qui on a dit qu'elle présente des symptômes de la COVID-19 ? Les membres du personnel médical portant un équipement EPI (équipement PPE) approprié ne sont pas considérés comme des personnes avec lesquels on vous considère en contact direct dans de telles situations.
  - Non. L'employé/le visiteur peut entrer dans le bâtiment.
  - Oui. Aucune autre mesure de dépistage n'est nécessaire. L'employé/le visiteur ne peut pas entrer dans le bâtiment.

---

<sup>1</sup> Il faut compter les 90 jours à partir de la date de l'apparition des symptômes ou, si vous n'en ressentez pas, les compter à partir de la date que vous avez reçu les résultats positifs du test.

<sup>2</sup> Il faut compter les 90 jours à partir de la date de l'apparition des symptômes ou, si vous n'en ressentez pas, les compter à partir de la date que vous avez reçu les résultats positifs du test.

*Ce contrôle de la santé ne vise pas à remplacer les conseils professionnels, le diagnostic, ou le traitement d'un médecin. Pour toute question concernant un problème de santé, veuillez toujours vous enquérir des conseils d'un professionnel de la santé qualifié. On examinera les résultats d'un contrôle de la santé juste pour vous donner accès dans les bâtiments et tout sera tenu sous le sceau du secret.*

**Le Département de l'Éducation de la Ville de New York (NYC DOE) peut changer ses recommandations en fonction de l'évolution de la situation. 04.28.21**